(Prix, Quatre Sols.)

LETTRE CURIEUSE D'UN CURÉ DU LANGUEDOC, A M. L'EVEQUE DE BEZIERS,

Au sujet de la Protestation des Evêques contre les Décrets de l'Assemblée Nationale.

Monsieur,

J'ai lu deux fois la déclaration que vous venez de publier, & quelque persuadé que je sois de la pureté de vos intentions, je n'ai pu m'empêcher d'avoir quelques craintes sur les funestes effets que pouvoit produire un pareil écrit. Comment un Prélat si sage, si zélé pour la gloire de la Religion, & la prospérité de l'Eglise, n'a-t-il pas senti que la résistanee d'un grand nombre d'Evêques aux décrets de l'Assemblée Nationale, pouvoit porter *une atteinte cruelle à cette sainte Religion, & aux intérêts de l'Eglise?* Comment n'avez-vous pas senti que le style apostolique dont vous vous servez, à l'exemple de vos confreres, cette profonde soumission que vous annoncez pour les loix de l'Eglise, en désobéissant aux loix de l'Etat, pourroient être pris, au contraire, pour le langage de l'hypocrisie, & pour le cri mal étouffé de l'intérêt personnel au désespoir?

A Dieu ne plaise que ce soit là mon jugement; mais le Public, Monsieur, le Public dont les yeux commencent à s'ouvrir, qui s'éclaire tous les jours malgré nous, le Public ne sait déjà que trop que c'est en prêchant la foi, la soumission aveugle aux vérités évangéliques & aux dé-

cisions de l'Église, que l'on est parvenu tant de fois à mettre dans la main des Peuples le poignard du fanatisme. Il ne sait que trop maintenant que l'Europe entiere a été bouleversée pendant plusieurs siecles par les querelles & l'ambition des Prêtres, & que le sang des hommes a coulé trop souvent au pied de l'étendard sacré de la Croix.

Que seroit-ce donc, si dans cette réunion des premiers Pasteurs de l'Eglise de France, on croyoit entrevoir le projet d'exciter de nouveaux troubles; si on vous soupçonnoit de vouloir égarer le Peuple, en lui inspirant des alarmes sur la Religion de ses Peres, qui, loin d'être ébranlée par la Constitution, reçoit d'elle un nouvel appui? Si vos protestations, vos mandemens allumoient une guerre civile, prenez-y bien garde, Monsieur, vous trouveriez sans doute beaucoup de partisans, mais le plus grand nombre n'est pas pour vous. Qui sait jusqu'où pourroit aller l'incendie que vous auriez eu l'imprudence d'allumer? Qui sait tous les dangers que vous pourriez courir vous-même?

Encore une fois, Monsieur, prenez-y bien garde, souvenez-vous de ces belles paroles de St. Clément d'Alexandrie, lorsqu'il abandonna son école pour éviter la persécution : *Quand Jesus-Christ nous ordonne de fuir*, dit-il, *c'est pour nous apprendre que nous ne devons ni être cause de notre mort, ni contribuer aux crimes de ceux qui nous persécutent, & qu'il ne faut leur donner aucun sujet de dispute, de plainte, de procès, ni de haine.*

Ici Jesus-Christ ne vous ordonne pas de fuir, car on ne vous persécute pas; & si la persécution venoit à s'allumer, elle seroit votre ouvrage. Jesus-Christ vous ordonne au contraire de rester au milieu de votre troupeau, non pas pour lui donner des sujets de dispute ou de haine, mais pour l'instruire, pour l'édifier, pour lui prêcher la paix, la soumission aux loix de l'Etat, suivant cette maxime du Sauveur : Rendez à César ce qui est à César. Voyons si c'est bien là l'esprit de votre Déclaration.

Vous commencez, Monsieur, par dire que vous êtes

Evêque par la grace de Dieu & l'autorité du saint-siége apostolique. Permettez-moi de faire une remarque sur cette ancienne formule, que MM. les Evêques ont coutume de placer en tête de leurs mandemens, & autres actes émanés d'eux. Tout le monde sait comment les Evêques ont été faits jusqu'ici en France. Tout le monde sait qu'ils étoient institués par l'autorité du Roi, & la grace de quelque Ministre, ou de quelque femme prostituée. J'avoue qu'il m'a toujours déplu d'entendre appeler cela la grace de Dieu.

Au reste, cette formule sera beaucoup plus vraie à l'avenir. Je la regarde d'avance comme un hommage rendu à la Constitution. Quand les Evêques seront élevés sur leurs sieges par le suffrage du Peuple, il les occuperont en effet par la grace de Dieu, puisqu'il est dit dans les saintes Ecritures que la voix du Peuple est la voix de Dieu.

Après avoir transcrit la loi qui vous étoit signifiée, que vous étiez requis d'exécuter, vous avez imploré, dites-vous, l'assistance du St.-Esprit! De bonne foi, Monsieur, que signifie cette phrase dans une pareille circonstance! Quoi! l'on vous présente une Loi faite par la Nation, sanctionnée par le Roi, & vous hésitez d'obéir! & vous refusez d'obéir! & vous avez imploré l'assistance du St. Esprit! & vous osez proférer un pareil blasphême!

Consultez, Monsieur, consultez St. Paul, il vous apprendra que c'est résister à la volonté de Dieu même, que de résister à l'autorité : *Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Rom.* 13, 2. Voilà ce que vous auroit dit le St. Esprit, si vous l'aviez prié de cœur, ou qu'il eût daigné vous répondre, & non de résister formellement à la Loi.

Mais entre nous, je crains bien que ces belles oraisons n'aient été mises là que pour la forme, & que tout ce vain étalage de dévotion ne soit, comme on dit, que de style. Croyez-moi, Monsieur, conseillez à vos grands-vicaires de retrancher à l'avenir de vos com-

mandemens ces phrases parasites, ces lieux communs qui n'en imposent plus à personne. Ils sont aussi décrédités que les beaux préambules des anciens édits, dans lesquels des Ministres charlatans annonçoient au Peuple l'économie & la prospérité, en l'écrasant d'impôts, & en multipliant les emprunts ruineux.

Après le St. Esprit, vous avez aussi consulté les monumens de la vénérable antiquité, pour connoître la doctrine concernant la hiérarchie sacerdotale, & la jurisdiction des Evêques. Sans doute vous parlez de l'antiquité de l'Eglise. Mais ou vous entendez remonter au temps des Apôtres, & alors il n'existoit point de hiérarchie sacerdotale, d'après ce que leur avoit dit Jesus-Christ qu'il n'y auroit parmi eux ni premier, ni dernier: ou vous parlez des temps postérieurs, & en ce cas je crains bien que vos intentions ne deviennent suspectes. Quel tableau nous présentent les siecles moyens de l'Eglise?

L'ignorance, l'intrigue, le fanatisme, les trahisons, les emprisonnemens, les assassinats, les guerres sanglantes, les dissentions civiles, tous les vices enfin, toutes les horreurs & tous les crimes, voilà ce que nous offre cette antiquité vénérable selon vous, & qui me paroît exécrable. Et ce sont là les monumens que vous consultez, sur lesquels vous croyez devoir régler votre conduite? Ah! Monsieur, je tremble qu'on ne tire de là contre vous de furieuses conséquences.

Quant aux Prêtres pieux & éclairés dont vous prétendez encore avoir pris les avis, en vous accordant qu'ils soient pieux, il est difficile de les croire éclairés, s'ils vous ont en effet donné de si mauvais conseils.

Je suis vraiment édifié de l'attachement irrévocable que vous déclarez avoir pour le troupeau dont la Divine Providence vous a confié le soin. C'est dans le temps de l'orage sur-tout qu'un bon Pasteur doit veiller avec plus de sollicitude sur son bercail: aussi les troubles de la Capitale vous ont-ils fait partir sur-le-champ pour

votre Diocese. La force, dites-vous, la violence, ou la volonté bien connue du Seigneur, pourront seules vous en séparer. Mais pourquoi parler de force & de violence, quand, loin de vouloir vous arracher à votre troupeau, on ne cherche qu'à l'augmenter ?

Seroit-ce un conseil que vous voudriez donner à ceux de vos confreres dont les sieges sont supprimés, pour les inviter à une résistance criminelle ? Pourquoi vouloir douter encore de la volonté du Seigneur, quand elle vous est annoncée de tous côtés par le témoignage unanime d'une grande Nation ? Le desir le plus ardent de votre cœur est de consacrer exclusivement à ce troupeau tous les efforts de votre zele : pourquoi cette exclusion ? Pourquoi borner ainsi votre charité, qui doit s'étendre sur tous les hommes, comme celle de notre divin Rédempteur ?

Votre conscience, Monsieur, est alarmée de ce que l'Assemblée Nationale recule les bornes de votre Diocese : vous n'oseriez exercer aucune fonction de l'épiscopat dans la partie du département de l'Hérault qui ne vous étoit point soumise, qu'à l'époque où vous serez légitimement investi de la jurisdiction spirituelle nécessaire à cet effet ; & pour cela vous ne croyez pas l'autorité du Pape suffisante, vous exigez encore que le souverain Pontife soit uni pour ce grand œuvre au corps des premiers Pasteurs, à qui seuls appartient le droit de prononcer sur le dogme & la discipline ecclésiastique, c'est-à-dire, Monsieur, que vous exigeriez un Concile.

Parlons avec franchise : lorsqu'il existoit de gros bénéfices en France, s'il eût plu au Roi d'ajouter à ceux dont vous étiez pourvu quelque riche Abbaye, auriez-vous approfondi dans les divines écritures, dans les oracles des Saints Peres, dans les décisions des Conciles, dans les anciens canons de l'Eglise Gallicane, la doctrine concernant la pluralité des bénéfices ? Auriez-vous craint d'attirer sur votre tête les foudres de l'Eglise ? Avouez, Monsieur, qu'alors vous auriez été moins ti-

mide & moins févere, & que le poids des revenus de l'Abbaye auroit étouffé vos fcrupules. Pourquoi donc aujourd'hui faire tant de difficultés, parce qu'il plaît à la Nation qui en a le droit & le pouvoir, d'ajouter quelques Eglifes à votre Diocèfe ?

Je dis que la Nation en a le droit : je dis même qu'elle l'a feule, parce que la divifion des terres qui font fous fa domination dépend abfolument de fa volonté, & que, fans attaquer le dogme, ni la difcipline eccléfiaftique, elle peut fixer le nombre des Evêques qu'il lui plaît d'avoir, & les limites dans lefquelles ils devront exercer leurs fonctions.

Savez-vous bien, Monfieur, ce que penfe le Public de la réfiftance que vous & vos Confreres oppofez aux Décrets de l'Affemblée Nationale ? Il croit, & cela pourroit avoir quelque vérité, que la Conftitution déplaît infiniment au Clergé, à qui elle enleve fon luxe : que le Clergé voudroit par conféquent renverfer la Conftitution : qu'en s'oppofant à la nouvelle divifion des Diocèfes, il fe flatte d'empêcher celle des Départemens : que les Départemens ne pouvant être oganifés, rien ne pourra fe foutenir, d'où s'enfuivra la réfurrection des abus, & le retour des Bénéfices.

Ce raifonnement, de la part du Clergé, ne feroit pas d'une grande jufteffe ; mais la conjecture qu'on tire de votre conduite n'eft pas moins bien fondée. Elle eft fortifiée encore par le foin charitable que vous prenez d'avertir les nouveaux Fideles qui font confiés à vos foins, que fi le Pape, fi l'Eglife affemblée ne vous autorifoient pas à étendre vos bénédictions jufques fur eux, ils feroient dans l'impoffibilité d'opérer leur falut, attendu que tous les actes émanés de votre prétendue Jurifdiction feroient frappées de nullité radicale ; que les Curés auxquels vous accorderiez l'Inftitution Canoniale, les Prêtres que vous approuveriez n'auroient aucun véritable pouvoir & ne fauroient abfoudre validement que dans le cas d'une extrême néceffité.

Avec quelle tendre sollicitude vous cherchez à troubler les consciences timides ! Avec quel zele apostolique, en damnant charitablement vos ouailles, vous travaillez à les soulever contre des loix qui doivent faire leur bonheur ! Mais si ce Peuple, que vous vous efforcez d'égarer, alloit pénétrer vos saintes intentions ! s'il alloit découvrir les griffes du renard sous la peau de l'agneau ! s'il s'avisoit de vouloir faire son salut sans vous ! . . . . . . PENSEZ Y BIEN, Monsieur, PENSEZ Y BIEN.

Si vous croyez que l'autorisation du Pape vous soit nécessaire, au lieu de publier inutilement vos doléances, vous pourriez vous adresser directement à Sa Sainteté. Quant au Concile que vous paroissez desirer, je ne prendrai pas sur moi de combattre à cet égard votre opinion. Je me contenterai de vous rappeller celle de St. Grégoire de Nazianze, dont l'autorité vous paroîtra sans doute respectable : Je crains les Conciles, dit ce grand Saint dans sa lettre à Procope ; je n'en ai jamais vu qui n'aient fait plus de mal que de bien, & qui aient eu une bonne fin. L'esprit de dispute, de vanité, l'ambition y dominent : celui qui veut y réformer les méchans, s'expose à être accusé, sans les corriger.

Pour peu que vous réfléchissiez, Monsieur, vous appercevrez aisément tous les dangers d'un Concile dans les circonstances présentes. Vous sentirez comme moi quelle honte ce seroit pour notre siecle, pour la Religion elle-même, si ce Concile vouloit se donner le plaisir de faire brûler quelques-uns de ces Messieurs que nous appelons enragés, comme l'Evêque d'Amiens a fait brûler de nos jours le malheureux *la Barre* ; comme le Pape *Clément V* fit jadis brûler les *Templiers* innocens, dont il convoitoit les richesses ; comme le Concile de *Constance* fit brûler le célebre *Jean Hus*, pour avoir dit que les Seigeurs temporels doivent obliger les Prêtres à observer la Loi ; comme le même Concile fit brûler *Jérôme de Prague*, disciple de *Jean Hus* ; ce qui produisit une guerre civile.

Vous voyez, Monſieur, que je conſulte auſſi les monumens de l'antiquité; mais c'eſt pour vous ramener à des vues de paix, de douceur, de charité évangélique. Je n'oſe pas me propoſer pour modèle, mais il ſeroit à déſirer que tous les Prêtres fiſſent comme moi. Je remplis tranquillement les fonctions de mon miniſtère. Je lis à mes Paroiſſiens tous les décrets de l'Aſſemblée Nationale. Je leur dis que ces loix ſont bonnes, parce que je le penſe; qu'ils doivent s'y ſoumettre; qu'ils doivent être fidèles à la Nation, *& bien aimer notre bon Roi*. Ils m'écoutent avec plaiſir, & me comblent de bénédictions.

S'il plaiſoit aux Légiſlateurs d'augmenter mon petit troupeau, je recevrois à bras ouverts mes nouveaux enfans. Je les abſoudrois de bon cœur, & je me croirois, ainſi qu'eux, en pleine ſûreté de conſcience. Mes pouvoirs ſont pour toute ma Paroiſſe. Si ma Paroiſſe s'agrandit, mes pouvoirs s'étendront de même. Mon revenu eſt un peu diminué, mais il m'en reſte encore aſſez pour faire quelque bien. Avec cela je vis content, & je fais tous les jours des vœux pour la proſpérité de l'Etat. Eſſayez, Monſieur, de faire de même; j'oſe vous aſſurer que vous n'aurez qu'à vous en applaudir.

Il me reſte à vous prier de m'excuſer ſi je ne vous ai pas donné le titre de *Monſeigneur*, proſcrit par la Conſtitution. Un Evêque, qui avoit un jour à ſa table pluſieurs Gaſcons, diſoit : Il faut bien que je ſois Monſeigneur, puiſque tous ces Meſſieurs ſont Marquis. Aujourd'hui, qu'il n'y a plus de Marquis, il ne faut plus de Monſeigneur. Je n'en ſuis pas moins, avec tout le reſpect dû à votre dignité,

MONSIEUR,

Votre, &c.

Signé DOUCET, Curé de St. Pierre-les-Olivettes.